

Relevé de décisions du Comité Technique collectivités du 25 Mai 2021

Participants	Présent	Absent
Représentant(s) de l'AMF	x	
Représentant(s) du Conseil départemental	x	
Représentant(s) de la CABA		excusé
Représentant(s) de la CC Cère et Goul en Carladès	x	
Représentant(s) de la CC Châtaigneraie Cantalienne		excusé
Représentant(s) de la CC Sumène-Artense		x
Représentant(s) de la CC Pays de Gentiane	x	
Représentant(s) de la CC Pays de Salers		x
Représentant(s) de la CC Saint Flour	x	
Représentant(s) de la CC Hautes Terres		x
Représentant(s) de la CC Pays de Mauriac		x
SP relance	x	
Mme Bénet	x	

Thèmes	Décisions-Informations
Transformation numérique des collectivités	<p>Afin d'assurer la mise en œuvre de ces fonds déconcentrés, une proposition d'organisation régionale a été établie par le SGAR Il est ainsi proposé de procéder à une instruction au fil de l'eau et à la maille départementale, sur la période 2021-2022. Chaque département dispose d'un droit de tirage à hauteur de 297 000 euros sur l'enveloppe régionale pour financer en priorité les projets de modernisation et de transformation numérique déposés par les collectivités petites et moyennes de son territoire.</p> <p>Les 4 axes suivants sont mis en avant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – Création ou amélioration d'un service en ligne, d'une démarche de dématérialisation ou d'accompagnement des agents dans l'appropriation de nouvelles méthodes et outils liés au numérique, permettant de mieux exploiter les données en lien avec les activités de la collectivité (transport urbain, urbanisme, mobilités...). 2 – Formation et sensibilisation à l'inclusion numérique à l'attention des agents, via des parcours de formation et des certifications. 3 – Des projets d'amélioration de la relation avec les usagers, par exemple via l'extension ou l'amélioration de l'offre omnicanale (sites web, démarches en ligne, accueil téléphonique, applications mobiles, accueil physique). 4 – Des projets d'innovation au bénéfice des services publics locaux avec l'aide d'un laboratoire d'innovation territoriale. <p>Règles spécifiques relatives aux subventions dans le cadre de cet AAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les dépenses de personnel ne peuvent pas être financées, de même que les achats d'équipement informatiques pour les agents. • Le financement accordé peut atteindre jusqu'à 100% du coût du projet. <p>Un temps d'échange est organisé avec le Conseil départemental. Un retour est fait le 8 juin.</p>
Comité de suivi du plan de relance	<p>Monsieur le préfet a réuni le 21 mai à 10 heures à l'amphithéâtre du lycée agricole un comité départemental de suivi de France relance dans le Cantal.</p> <p>Le lien vers la présentation et vidéo : http://www.cantal.gouv.fr/comite-de-pilotage-et-de-suivi-du-plan-de-relance-a7245.html</p>

Plan de relance-santé	L'ARS n'a pas pu être présente lors du comité de suivi. Le DG de l'ARS devant venir dans le Cantal en juillet prochain, des précisions pourront nous être apportées.
AAP Cantines	<p>Madame Mourgues rappelle la mesure "cantines scolaire des petites communes" qui s'adresse spécifiquement aux communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR cible). Cette mesure permet de financer les projets d'investissements des collectivités qui favorisent l'utilisation de produits frais, locaux, durables et de qualité, mais aussi la réduction du gaspillage ou encore la suppression des plastiques ... Une seule commune a postulé.</p> <p>Il convient d'effectuer un rappel auprès des maires.</p> <p>Monsieur Etienne souligne qu'un vrai besoin existe au sein des collèges : à ce titre, peut-on envisager la mobilisation de cette mesure pour les cantines « mutualisées » entre collèges et écoles primaires ». Madame Mourgues posera la question.</p>

La prochaine réunion est fixée au mardi 8 juin à 17 heures selon le lien suivant

<https://meet.jit.si/COTECHcollectivit%C3%A9slocales>